



Les conditions de la GARANTIE JE NE SENTIRAI PAS sont très simples et facile à activés pour en profiter.

REQUIS DU PROPRIÉTAIRE POUR ÊTRE ÉLIGIBLE AU SERVICE : Cette garantie "Je ne sentirai pas", unique en son genre, et fournie au propriétaire d'une nouvelle laveuse HE qui se conforme à toutes les conditions suivantes...

1. Il achète la Solution HE pour la lessive Excelsior (soit en 5L ou 3L) d'un détaillant autorisé Phoenix, en même temps qu'il achète une nouvelle laveuse HE ;
2. Il télécharge l'Appli gratuite ou se rend sur le site web ou appelle le numéro 1-800 pour enregistrer sa "Garantie Je ne sentirai pas" Excelsior ;
3. Il utilisera la solution à lessive Excelsior exclusivement pour faire la lessive pour la durée de vie de leur nouvelle laveuse et n'utilisera aucun autre produit non autorisé ;
4. Il rachète la solution pour la lessive Excelsior HE (soit en 5L ou 3L) au minimum une fois tous les huit (8) mois de la date d'achat originale de la laveuse (un rappel sera envoyé automatiquement aux clients qui téléchargent l'appli gratuite)
5. Il met à jour son profil d'enregistrement de garanti avec tout achat de la Solution pour la lessive Excelsior HE durant la vie de la laveuse (Preuve d'achat sera requis) ; et dernièrement
6. Si le propriétaire éprouve cette "méchante odeur" avec leur laveuse HE, il doit contacter le Département des réclamations SOS Warranty soit par l'utilisation de l'Appli ou par le site web ou en téléphonant au numéro sans frais 1-800 et placer une réclamation dans les 14 jours suivant la première instance de la mauvaise odeur.

Dans le cas d'une réclamation acceptée de "méchante odeur" le **PROCESSUS DE SERVICE** sera comme suit :

1. Nous vous enverrons gratuitement un produit de nettoyage spécial, avec des instructions, qui supprimera l'odeur et la cause de l'odeur ... et si cela ne résout pas le problème
2. Nous enverrons un technicien à votre domicile, à nos frais, pour nettoyer votre laveuse Et si cela NE résout PAS le problème...
3. Nous nous chargerons de remplacer votre laveuse avec un modèle identique ou similaire ne valant pas plus que le prix d'achat initial qui apparaît sur la facture originale du détaillant auprès duquel l'achat a été fait.
4. **LIMITE DE RESPONSABILITÉ :** Une fois que la laveuse originale couverte par cette garanti "Je ne sentirai pas" a été remplacée ou a encourue des réparations égale au prix d'achat original de la laveuse, résultant des réclamations sur cette garanti "Je ne sentirai pas", la présente garantie sera considérée comme avoir rempli ses obligations.
5. **TRANSFÉRABLE :** Cette garantie est transférable de propriétaire à propriétaire sans frais en téléphonant 1-800-661-7313. Pour être éligible au service, le nouveau propriétaire doit fournir la facture originale pour la laveuse HE et le Détergent HE pour la lessive Excelsior.

EXCLUSIONS GÉNÉRALES :

6. **Les éléments suivants sont expressément exclus par les dispositions de la garantie "Je ne sentirai pas" EXCELSIOR :**
 - a) Les laveuses qui n'ont pas été achetées en même temps que la Solution HE pour la lessive Excelsior d'un détaillant autorisé de Phoenix A.M.D. International Inc. ;
 - b) Les garanties qui n'ont pas été enregistrées par le propriétaire dans les 90 jours suivant la date de livraison de la nouvelle laveuse et la solution HE pour la lessive Excelsior ;
 - c) Les laveuses qui n'ont pas été utilisées exclusivement avec la Solution HE pour la lessive Excelsior durant la vie de la laveuse ;
 - d) Les garanties qui n'ont pas été "réactivées" par un achat subséquent de la Solution HE pour la lessive Excelsior en dedans d'un délai raisonnable ou d'au moins une fois par huit (8) mois ;
 - e) Les garanties qui n'ont pas été mises à jour avec une confirmation de rachat de la Solution HE pour la lessive Excelsior dans un délai de 30 jours du rachat ;
 - f) Les appels de service placés après 30 jours de la date quand l'odeur a été remarquée ;
 - g) L'usage de produits pour éliminer ou prévenir les odeurs qui ne sont pas autorisées ;
 - h) Le travail performé pour éliminer les odeurs par des techniciens non-autorisés ;
 - i) Les mauvaises odeurs créées par l'alimentation de l'eau utilisée dans la laveuse ;
 - j) Les mauvaises odeurs inconnues émanant de la laveuse qu'un technicien de service autorisé Phoenix détermine ne sont pas causées par une mauvaise utilisation ou une utilisation excessive de produits pour la lessive ne serait pas couverte par cette garantie.
 - k) Les mauvaises odeurs causées par l'utilisation de la laveuse pour des raisons autres que ceux pour lesquelles elle a été conçue.
 - l) Les mauvaises odeurs causées par les causes externes tel que, mais non limités aux, fils électriques défectifs ou mal installés, le feu, l'inondation, les infestations d'insectes, la foudre, ou par la connexion à des appareils non recommandés par le manufacturier de la laveuse.
 - m) Tout bris mécanique ou opérationnel de toute sorte de laveuses **ne sont pas** couverts sous la garantie "Je ne sentirai pas".
 - n) **Clause paire et ensemble :** dans le cas du remplacement de la laveuse qui fait partie d'un ensemble d'une paire ou d'un ensemble de lessive, la valeur de la perte sera jugée à être raisonnable et d'une portion équitable de l'ensemble, mais en aucun cas est-ce que la perte n'inclura le remplacement de la sècheuse.